

LES CANADIENS DE DESCENDANCE INDIENNE¹

par

André Renaud, O.M.I.

La plupart des êtres humains revendiquant, avec fierté, cela va sans dire, le titre ou l'appellation de Canadiens sont de descendance européenne. A l'origine, ce titre signifiait simplement un endroit de résidence. On était Canadien parce qu'on résidait sur un territoire communément appelé le Canada. C'était une autre façon de dire que tous les Français n'habitaient pas la France ni tous les Anglais, l'Angleterre ou la Nouvelle-Angleterre.

Avec l'adaptation inévitable des moeurs et coutumes apportées d'Europe, - l'évolution des institutions économiques, sociales et politiques, l'association des groupements d'origine française et britannique, l'intégration de millions d'immigrants européens, - la pénétration de tout le territoire national, - l'exploitation des ressources naturelles, - l'industrialisation, et les relations avec les autres pays, en particulier les États-Unis, le titre de Canadien en vint à signifier non plus seulement un endroit d'origine mais une manière d'être. Que l'on hésite encore en certains milieux à définir avec précision en quoi consiste cette manière d'être, que l'on trouve plus facile encore de dire que nous ne sommes ni français ni anglais ni américains, cela n'a que peu d'importance. Les êtres humains habitant le territoire canadien ont acquis des manières de travailler, de se loger, de s'habiller, de se protéger contre la maladie, le froid, de se récréer, de s'organiser politiquement, de prendre soin de leurs indigents, d'éduquer leurs enfants, et surtout de penser et de juger, qui leur sont particulières. Le tout compose la culture propre aux Canadiens, au sens défini par les anthropologues, et non par la Commission Royale Massey.

Cette notion anthropologique de la culture, trop souvent négligée ou ignorée dans nos études traditionnelles, apparaît de plus en plus comme indispensable à quiconque veut véritablement comprendre la réalité concrète de l'être

1 (Texte d'une conférence donnée le 24 février 1957 à la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa.)

humain vivant dans la société de ses semblables. C'est elle, qui explique le mieux les frictions entre individus et groupements d'origine différentes. On nous pardonnera donc de nous y arrêter quelque peu.

La culture, au sens anthropologique du mot, est cet ensemble de manières d'agir, et de réagir, de penser et de juger, qui est le fruit de l'adaptation constante de l'activité d'une collectivité humaine donnée, aux circonstances géographiques et sociales de son milieu particulier, pour la satisfaction des besoins physiques, psychologiques et spirituels de ses membres. Elle est, on pourrait dire, l'actuation par adaptation progressive au milieu géo-social, des puissances générales d'agir qui sont caractéristiques de l'être humain. En ce sens, il est absolument inconcevable qu'une collectivité donnée puisse persévérer longtemps dans le même milieu particulier sans élaborer une culture propre. De même, il est impossible qu'un être humain grandisse et atteigne sa maturité sans être modelé, ou du moins profondément influencé, par la culture propre au milieu familial et social dans lequel il grandit. L'être humain conçu d'une façon abstraite par le philosophe et le juriste voire même par le médecin, le psychologue et l'éducateur, n'existe pas en réalité, à moins que Dieu lui-même veuille le créer de toute pièce à l'âge adulte.

La culture étant l'accumulation progressive et constante des tentatives réussies d'adaptation de l'agir humain à un milieu géo-social donné, ses formules et manifestations particulières sont donc préférées par la société qui les élaborent, comme étant efficaces à la satisfaction des besoins de l'être humain. Il est presque inévitable en conséquence que les membres de chaque société croient leur façon de penser, de voir, de juger, c'est-à-dire leur culture, supérieure à toute autre et lui attribuent une valeur pour ainsi dire universelle. D'où la surprise de chacun de nous en grandissant de constater, par la lecture, l'image ou la réalité, que les voisins d'en face, les gens d'une autre ville, ceux d'une autre région, ou d'un autre pays, n'agissent pas comme nous. De là à prendre en pitié ces étrangers et à les croire inférieurs culturellement, il n'y a qu'un pas que la majorité, hélas! des êtres humains franchissent avec très grande facilité. Où l'on voit que la pression vers la conformité et la standardisation ne sont pas exclusivement le fruit de la production industrielle en série, quoi qu'en aient pensé les membres de la Commission Gordon.

Il existe donc, du moins dans ce sens anthropologique, une culture canadienne. Comme toute culture, elle comporte nécessairement une variété de modalités, et une variabilité de degré, de moins ou plus au sein de la même modalité. C'est pourquoi certains modes d'agir, de se comporter, de penser, ou de s'exprimer, sont acceptés ou rejetés, en paroles ou en actions, par l'opinion publique locale, régionale ou nationale comme étant, ou n'étant pas "Canadiens". Le titre de "Canadien" a donc depuis longtemps déjà une signification non plus simplement géographique mais vraiment socio-culturelle, peut-être encore indéfinissable, mais certainement très consciente dans l'esprit de la majorité des individus et des groupements qui s'en réclament.

A cette deuxième signification est venue s'en attacher une troisième tout récemment. Il s'agit du titre légal de citoyen canadien tel que défini par un acte du parlement en 1948. Au point de vue anthropologique, ce titre résume un ensemble de prérogatives, de droits, de privilèges et de responsabilités, attribués par convention purement humaine, donc d'une certaine façon, artificielle, à une quinzaine de millions ou plus d'êtres humains par un organisme social appelé gouvernement du Canada, et cet organisme est reconnu par les individus et sociétés occupant d'autres régions du globe comme étant en société la partie septentrionale de l'Amérique du Nord.

Aux yeux des étrangers encore plus que de nous-mêmes, ces trois significations géographique, culturelle et juridique comportent, pour l'homme ou la femme qui peut s'en réclamer, de nombreux avantages que nous ne saurons jamais trop apprécier. Ces avantages sont d'ordre économique, social, intellectuel, artistique et religieux. Sans doute, ne sont-ils pas supérieurs en tout et chacun à ceux dont jouissent nos frères les humains dans d'autres pays. Il n'en reste pas moins que l'ensemble des circonstances socio-économiques et autres dont nous jouissons au Canada fait l'envie de presque les deux tiers de la population du globe.

Chacun des êtres humains habitant le territoire canadien ne jouit pas nécessairement de tous ces avantages au même degré. Le fait de résider au Canada, sans plus, facilite habituellement l'accès à un standard de vie reconnu comme étant supérieur à tout autre sauf à celui des Etats-Unis. L'accès aux avantages socio-politiques et, indirectement d'ordre économique, auquel donne droit le titre légal de Canadien est ouvert à tous les non-Canadiens venus résider au Canada et qui acceptent de se soumettre aux prescriptions de la loi sur la citoyenneté.

Est-ce que, dans la pratique et en réalité, tous les êtres humains habitant notre territoire national, à l'exclusion évidemment des quelques milliers d'émigrants arrivés au cours des derniers mois, jouissent de tous les avantages d'ordre divers mentionnés plus haut? Du moins, en ont-ils l'accès au même degré? Il ne s'agit pas évidemment des individus complètement dénués de ressources intellectuelles qui ne sont personnellement pas en mesure de tirer profit de ces avantages. A tout prendre, le sort de ces individus est assez souvent un avantage en lui-même puisque de nombreux organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et volontaires se dévouent à leur service. La question se pose surtout en termes de groupe. Y a-t-il des individus qui, du fait de leur appartenance à un groupe déterminé au sein de la nation canadienne sont pratiquement, sinon juridiquement, privés, en partie substantielle du moins, des bienfaits que procure éventuellement la résidence continue sur le territoire canadien?

Une réponse adéquate à cette question est peut-être impossible même aux spécialistes de la division de la citoyenneté au gouvernement fédéral. D'une façon générale cependant, personne ne peut nier qu'en de nombreux endroits, pour ne pas dire à peu près partout, l'un ou l'autre des Canadiens de résidence et de citoyenneté se voit refuser certaines opportunités économiques, sociales, politiques ou même académiques parce que, aux yeux de la majorité des résidents de la communauté dans laquelle il évolue, il n'est pas suffisamment canadien selon la seconde signification décrite plus haut, c'est-à-dire au sens culturel du titre. Il a un accent étranger, des manières de faire encore trop européennes ou asiatiques. Quelquefois même il sera exclus à cause de ses traits raciaux. Cependant cette discrimination varie d'un endroit à l'autre selon la signification culturelle donnée localement au titre de Canadien.

Il existe cependant une classe d'êtres humains habitant notre territoire national qui, dans son ensemble et d'une manière générale, mérite d'être qualifiée anthropologiquement ou sociologiquement de sous-privilegiée. Ce sont ceux dont nous voulons parler aujourd'hui sous le titre de Canadiens de descendance indienne. C'est à dessein que nous avons choisi ce titre, pour bien déterminer l'angle de vision de la présente étude. C'est à cette fin aussi que nous avons oeuvré si longuement les trois significations du mot Canadien. Nous espérons par là situer dans sa véritable lumière notre problème indigène national, déjà si complexe en lui-même et trop souvent embrouillé par des préoccupations politiques, confessionnelles ou administratives.

Nos ancêtres, comme vous le savez, ne furent pas les premiers humains à pénétrer le territoire canadien. Bien avant eux, des milliers d'années plus tôt, d'autres humains, cousins très rapprochés sinon frères de nos propres ancêtres de ce temps-là, envahirent, par petits groupes, notre continent américain par la voie de l'Alaska. Ils n'appartenaient pas tous au même stock racial ou linguistique, et ils ne s'avancèrent pas tous au cours de la même époque, pas plus d'ailleurs que nos propres ancêtres lorsque ceux-ci pénétrèrent en Europe à partir du berceau de notre commune humanité.

D'où venaient ces petits groupements humains? S'étaient-ils détachés de communautés et de races déjà bien déterminées, quel bagage d'inventions, de techniques de tout genre et d'expressions artistiques ou sociales apportèrent-ils successivement avec eux sur le sol d'Amérique, nous ne le saurons peut-être jamais avec exactitude. Ce que nous découvrons de plus en plus, grâce aux recherches scientifiques de ces dernières années, c'est que durant des milliers d'années, des collectivités humaines essentiellement semblables à celles de nos propres ancêtres expérimentèrent en Amérique, comme ceux-ci en Europe, avec différents modes de vie économique, sociale et politique, dans le contexte géographique de notre pays. Comme en Europe, durant des siècles, ce fut l'impitoyable lutte contre la nature. Seuls survécurent les groupements équipés de techniques appropriées, apportées de leur pays d'origine, ou inventées sur place par adaptation, puis diffusées de la même façon que les découvertes en Europe. Les collectivités plus faibles, physiquement ou culturellement, disparurent par extinction, ou par assimilation avec les collectivités plus fortes.

Au moment de l'arrivée des premiers immigrants européens, quelques deux cent à trois cent mille descendants de ces premiers venus habitaient notre territoire national. Que valaient-ils en tant qu'hommes et en tant que collectivités? A quel degré de développement personnel et socio-culturel avaient-ils atteint après ces milliers d'années d'adaptation communautaire au continent américain? Il faut se poser ces questions non pas du point de vue étroit d'Européens américanisés que nous sommes, mais de celui de l'anthropologue observant avec objectivité sympathique comment les hommes, tourmentés par les mêmes besoins et munis des mêmes puissances d'action, se sont entraîdés mutuellement de différentes façons pour satisfaire ces besoins et actualiser ces puissances, dans les différents milieux et au cours des différentes époques. Allons plus loin. Posons-nous ces questions en chrétiens, c'est-à-dire en

disciples de celui qui n'a pas fait de distinction de race ou de culture en donnant sa vie pour sauver les hommes que son Père avait créés.

A peu près toute la gamme ou, du moins, tous les genres d'inventions dont notre propre civilisation occidentale s'attribue le crédit, émergèrent, à un point ou l'autre, à une époque donnée, sur le continent américain. Seules les circonstances géo-physiques du continent lui-même suffisent à expliquer pourquoi la diffusion et les répercussions de ces découvertes ne furent pas aussi générales ni aussi rapides qu'en Europe ou en Orient. Que l'on songe par exemple à la distribution géographique des masses continentales, montagnes, plateaux, rivières et côtes, ainsi qu'à l'absence d'animaux susceptibles de domestication tels le cheval et le boeuf. Il ne faut donc pas être surpris si, dans leur ensemble, les aborigènes du territoire canadien ont paru primitifs aux yeux des premiers visiteurs européens. Séparés des grands centres de civilisation américaine par des milliers de kilomètres et des dizaines de tribus intermédiaires, leurs techniques de productions, de logement, de vêtements et d'alimentation, rappelèrent aux explorateurs le genre de vie que leurs propres ancêtres avaient vécu quelques centaines d'années plus tôt dans les forêts de la Gaule ou de la Germanie. Du coup toute la culture indigène fut jugée primitive et arriérée.

Une parenthèse, en passant, sur l'origine de l'expression "sauvage" pour désigner les Indiens. Nos ancêtres, les Français d'il y a trois cents ans, n'étaient pas trop familiers avec les bienfaits de l'eau courante et des rayons de soleil. Fabriquant ingénieux de soieries et de dentelles, ils attachaient une grande importance aux vêtements. Leur religiosité s'avançait à grands pas vers le jansénisme. Aussi furent-ils scandalisés de voir ces gaillards, bronzés par le soleil, circuler presque nus durant les mois d'été et se jeter fréquemment dans les rivières pour prendre leurs ébats. Ils n'eurent qu'un mot pour qualifier ces gens qui leur étaient manifestement supérieurs en vigueur et en agileté: les sauvages! Quel serait leur embarras s'ils revenaient sur les bords du Saint-Laurent l'été prochain? Ils y verraient leurs propres descendants acharnés à se faire bronzer au soleil, se promener presque nus sur les plages et fuir leur propre civilisation pour vivre sous la tente, se rafraîchir dans les rivières et les lacs. A l'inverse ils observeraient ça et là les descendants des premiers Indiens habillés des pieds à la tête même en plein coeur d'été et se faisant supplier par les infirmières et autres travailleurs sociaux de prendre leur bain au moins une fois par semaine. Qui donc traitaient-ils de sauvages?

Le premier chapitre de la plupart de nos manuels d'Histoire du Canada décrit habituellement avec assez de détails les modes de faire et les instruments utilisés par les aborigènes pour le contrôle du milieu géo-physique et la satisfaction de leurs besoins. On nous laisse sous l'impression que cette infériorité technologique était la conséquence d'une infériorité psychologique. Comme il n'est nullement fait mention des autres éléments culturels des collectivités indiennes, nous acceptons, sans l'examiner d'une façon critique, le jugement de valeur porté par nos aïeux sur les cultures indigènes, à savoir qu'elles étaient primitives et arriérées en tout point.

Pourtant, de l'avis même des premiers explorateurs, l'Indien d'alors était loin d'être inférieur au blanc dans tous les domaines. Au point de vue physique, sa constitution et sa santé étaient excellentes, on peut même se demander si, dans l'ensemble, les aborigènes du Canada, n'étaient pas supérieurs sur ce point à leurs cousins d'Europe. Dans une économie de chasse et de pêche avec des moyens élémentaires, la proportion des constitutions faibles atteignant l'âge adulte est nécessairement moins grande que dans les collectivités agricoles, de même le nombre des vieillards et des accidentés est-il nécessairement moins élevé. La lutte pour la vie n'est facile que pour des individus forts et en santé.

Au point de vue social, l'éparpillement des tribus en petites bandes exigé par l'économie de chasse, de pêche ou de cueillette de fruits sauvages, ne justifiait pas une organisation politique très complexe. De là à conclure immédiatement au rachitisme social dans tous les domaines c'est pêcher contre les généralisations les mieux établies de l'anthropologie contemporaine.

Les communautés indiennes avaient les caractéristiques propres à toute société permanente à intérêts communs constants. Elles étaient consciemment autonomes, responsables de leur propre destin et chérissaient aussi fièrement cette indépendance et cette liberté d'action communautaires que les cités de la Grèce antique. Au sein de chaque groupement les relations sociales entre individus et familles étaient modelées dans des cadres de conventions très détaillées, souvent beaucoup plus complexes et plus rigides que dans nos sociétés à technologie avancée. Ces conventions, même si elles n'étaient pas écrites, n'en étaient pas moins connues de tous, par initiation méthodique, maintenues et adaptées par la conscience communautaire. Elles guidaient l'Indien dans son activité sociale, lui inspiraient confiance et sécurité. En dehors de ces conventions,

il était absolument libre de se conduire comme il l'entendait. C'était l'équivalent du "freedom under the law" dont se prévalent les peuples à tradition britannique.

Dans les situations nouvelles et imprévues, le groupe entier décidait de la ligne de conduite à suivre, dans un climat démocratique beaucoup plus accentué que celui de nos sociétés modernes où le face-à-face des petits groupements est presque complètement disparu.

Même s'ils n'avaient pas de loi écrite ni de constitution politique, nos prédécesseurs sur le sol canadien n'en étaient donc pas moins soumis à un régime communautaire développant l'aspect social de leur personnalité à un point pour le moins équivalent, sinon supérieur, à celui des colons européens pris individuellement. L'esprit de coopération, le respect de la personne humaine, le courage et la générosité, l'honnêteté et le sens de l'honneur, toutes ces valeurs et combien d'autres étaient présentes à un haut degré dans la conscience individuelle et communautaire.

Pénétrons plus avant dans cette personnalité indienne. Dans toute société, certaines valeurs ou développements personnels sont jugés supérieurs à d'autres. Les individus qui les incarnent jouissent d'un plus grand prestige. Tous les jeunes de la génération montante sont encouragés consciemment ou non, à imiter ces personnages. Dans notre société contemporaine, il faudrait être sourd ou aveugle pour ne pas constater comment les bénéfices sociaux et économiques sont attribués au succès en affaires, sur l'écran, les ondes ou les tréteaux. Pensez par exemple à un Rockefeller ou à Elvis Presley. Dans la société indienne, le prestige était octroyé aux qualités de coeur et d'esprit et non à la cupidité ou à l'exhibitionisme.

Les activités économiques et sociales, traditionnelles avaient engendrées chez l'Indien, entre autres traits caractéristiques, une maîtrise de lui-même que lui ont toujours admirée les premiers missionnaires. On lui enseignait dès son bas âge à contrôler non seulement tous ses muscles mais toutes ses émotions. C'est ce culte de la maîtrise de soi-même qui incitait certains groupes à éprouver l'impassibilité de leurs plus vaillants adversaires pour se donner une leçon de courage. Si l'adversaire subissait toutes les tortures sans broncher, et sans rendre l'âme, il était jugé digne d'être admis dans la tribu à titre de chef ou de fils du chef. S'il succombait sans se plaindre, on admirait sa force d'âme et on se partageait son coeur pour hériter de sa vaillance. On enterrait sa dépouille avec respect.

Ce n'était donc pas originairement par haine ou par cruauté que l'on soumettaient les prisonniers à la torture. En a-t-il toujours été ainsi dans notre propre civilisation occidentale? A remarquer incidemment au sujet de la guerre, qu'avant l'arrivée des colons européens, les groupements indiens en général ne se guerroyaient pas entre eux d'une façon systématique. Les escarmouches entre les tribus éparpillées avaient surtout pour but de fournir une occasion aux jeunes de faire preuve de courage, d'audace et surtout de ruse. Tuer un étranger sans provocation n'était pas un fait d'arme mais une maladresse puisque le groupement éprouvé avait droit de se venger.

Enfin, au point de vue pensée philosophique, à l'encontre de la population de nos grandes villes, les communautés indigènes du Canada, si variées qu'elles aient été dans leurs langues et leurs coutumes, dans leur manière de vie et leurs organisations sociales, étaient toutes trop près de la nature et trop longtemps immobilisées par l'attente du gibier ou des changements de saisons pour négliger la réflexion, voire même la contemplation. Aussi avaient-elles développé au cours des siècles non seulement une explication du monde, visible et invisible, mais surtout une sagesse et une philosophie de la vie dont les connaisseurs ne se lassent pas d'admirer la perspicacité.

Voilà brièvement, tracé d'une façon malheureusement trop sommaire et sans nuances, où en étaient les descendants des premiers représentants de la race humaine sur notre territoire national, au moment de notre entrée en scène. Comme capital humain, si on peut parler ainsi, c'était là une richesse infiniment supérieure à toutes les ressources naturelles du pays sur lequel nos ancêtres européens étendirent une main accapareuse. Comment en avons-nous disposé? Quels ont été les conséquences de l'invasion européenne sur les populations indigènes? Les nouveaux arrivants ont-ils su s'associer avec elles pour continuer ensemble la geste des humains sur le sol canadien? Où sont aujourd'hui les descendants des races indiennes, les héritiers de la plus longue expérience humaine sur notre territoire national? Voilà maintenant la question à laquelle nous allons essayer de répondre, toujours dans la perspective désintéressée de l'anthropologue et dans la charité fraternelle du chrétien.

Cette fois-ci, nos manuels d'histoire du Canada sont presque entièrement défectueux. Nous avons souligné plus haut certaines omissions très importantes au premier chapitre. Le dernier chapitre manque complètement, en effet, si, pour justifier leur titre, nos manuels retraçaient

l'histoire de la race humaine sur le territoire canadien, ils devraient pour le moins mentionner ce qu'il est advenu des populations aborigènes. On ne peut tout de même pas s'attendre à ce que les deux cents quelques mille Indiens soient disparus complètement sans laisser aucune trace.

Il est vrai qu'à un moment donné, justement celui de l'apparition de nos premiers manuels d'histoire, sous les contrecoups physiques, économiques, psychologiques et culturels de l'invasion européenne, la population indigène a semblé s'acheminer lentement mais sûrement vers l'extinction complète. A la fin du siècle dernier, la population totale des communautés strictement indiennes n'atteignait pas le cent mille.

Il est vrai aussi que dans la mentalité de plusieurs, les Indiens, comme groupements ethniques différents du groupe majoritaire, devraient disparaître, comme on espère en certains milieux, que toute minorité culturelle finira par le faire dans l'anonymat de la nouvelle nation canadienne. Mais les Indiens ne sont pas simplement une minorité comme les autres. Ils étaient ici les premiers. Ce ne sont pas eux qui ont choisi d'être minoritaires sur leur territoire natal. C'est nous qui les y avons forcés. A ce compte, la Russie aurait tout à fait raison de forcer les Hongrois à s'intégrer dans l'économie et la culture soviétiques.

En fait, les Indiens ne sont pas disparus, ni biologiquement ni culturellement. Ils ont énormément souffert, et dans leur santé physique et dans leur personnalité sociales. Mais ils ont tenu le coup.

Les premiers contacts avec la civilisation européenne et ses représentants furent mêlés de joie et de tristesse. De joie d'abord, parce que les Indiens des régions maritimes de l'Est et des bords du Saint-Laurent ne furent pas long à se rendre compte de la supériorité technologique des nouveaux venus aux visages pâles. Ils furent très heureux d'échanger leurs fourrures et leurs connaissances géographiques pour les armes à feu, les haches et les couteaux d'acier des blancs. A remarquer qu'au début, et durant plusieurs années, il y eut comme ça échanges de part et d'autres même du côté technologique. Les Indiens partagèrent généreusement, comme ils le faisaient entre eux, tout ce que les européens voulurent bien apprendre de leurs connaissances et de leurs techniques: produits comestibles nouveaux comme la pomme de terre, le maïs, le tabac, les herbes médicinales: moyens de transport comme le canot,

la raquette, la toboggan, et plus tard les chiens, et les moyens de se protéger contre le froid, de construire des abris en vitesse, et que sais-je encore, en réalité, tout ce qui pouvait aider les nouveaux venus à prendre possession du pays. En retour, ils reçurent sans doute la foi chrétienne mais non pas sans de nombreux exemples de défections et de déviations à la loi supposée souveraine et immuable du Christ. Ils reçurent surtout, dans l'ensemble, tout ce qui pouvait, les aider, non pas directement à améliorer leur sort ou à accélérer leur développement communautaire, mais à enrichir le trésor des aventuriers européens ou les coffres de la mère-patrie. Et cela, sans égard aux répercussions psychologiques et aux déséquilibres socio-économiques que pareilles innovations technologiques et autres pouvaient avoir. Que les Indiens se mettent à s'entre-tuer systématiquement, cela n'avait peu d'importance aux yeux des envahisseurs européens. Pourvu que le nombre des fourrures aille toujours en augmentant. Après tout, ces gens n'étaient-ils pas des barbares? Pourquoi s'inquiéter de leur survivance?

Et c'est ainsi qu'à la joie d'accepter les présents des nouveaux venus succéda presque immédiatement la tristesse et le deuil. Le deuil en effet, parce que dès les premiers contacts entre les représentants des deux races, au début du XVII^e siècle, il y eut un échange de virus mortels. Médecins et anthropologues ont découvert en effet que tout groupement isolé dans un milieu géographique quelconque, en vient, par le procédé usuel de sélection génétique, à développer une tolérance contre la variété de virus la plus fréquente de ce milieu. La plupart des noirs d'Afrique semblent immunisés contre la malaria maligne qui s'attaque à tant de coloniaux européens. Ceux-ci par ailleurs sont moins sujets à la tierce bénigne. Cette tolérance, on le sait, vient de la présence, dans l'organisme immunisé, du virus en question, contrôlée par réaction biologique. Les européens apportèrent donc la petite vérole contre laquelle ils étaient sensiblement immunisés. En échange, les Indiens leur communiquèrent gracieusement la syphilis! Les dommages causés par cet échange furent considérables des deux côtés de l'Atlantique, comme en témoigne l'histoire. Mais les répercussions démographiques furent moins désastreuses en Europe qu'en Amérique où les populations étaient sensiblement moins nombreuses, moins capable, de se reconstituer et moins équipées de connaissances et de services médicaux appropriés.

A ces deuils causés graduellement d'un bout à l'autre du Canada, vinrent s'en ajouter d'autres, fruits des guerres provoquées par la traite des fourrures, et,

dans les Prairies, par l'apparition des chevaux. Le cheval en effet n'existait pas en Amérique avant l'arrivée des premiers Espagnols. Il se multiplia rapidement à l'état sauvage dans les plaines du Far-West. Les Indiens du Sud y virent tout de suite un atout précieux pour la chasse aux bisons. Ce fut le point de départ d'une série ininterrompue de raids d'une tribu à l'autre, afin de posséder des chevaux. Du coup les relations entre les tribus s'envenimèrent à mort; le cheval contribuait justement autant à la guerre qu'à la chasse. Ajouter à cela les désordres provoqués par la rivalité entre les marchands de fourrure, les ravages causés partout par l'alcool, et l'extermination lente mais sûre des animaux sauvages, en particulier du bison, et l'on s'expliquera plus facilement la docilité avec laquelle les groupements indiens acceptèrent à tour d'abord de renoncer à leurs droits de premiers occupants, puis de confier l'administration de leurs affaires et, au fond, de leur destinée communautaire, aux envahisseurs,

Car, après un certain temps, l'Indien se rendit compte que l'attitude du blanc envers lui avait changé. L'échange culturel et l'association presque d'égal à égal des premières années avaient disparu. Le blanc croyait en savoir assez long maintenant et être en nombre suffisant pour se dispenser de l'Indien, sauf pour "trapper" les fourrures dans les régions trop abondamment boisées ou autrement impropres à l'agriculture et même là, le blanc finira par pénétrer pour réclamer d'abord la forêt puis le sous-sol et ses richesses insoupçonnées. De nouveaux colons ne cessaient d'arriver qui réclamaient avec impatience les terres sur lesquelles chassaient les Indiens et qui n'avaient pas connu l'association fraternelle et le respect quasi mutuel des premières années. Ces blancs étaient prêts à exploiter l'Indien, à le dépouiller de ses droits ou à le supprimer impitoyablement, fait à l'instar de la République du sud où se répétait "a good Indian is a dead Indian." Les Indiens reculèrent à l'Ouest ou au Nord tant qu'ils purent. Mais à la fin, décimés par les maladies, les guerres, et la faim, ils invoquèrent la protection de la mère des blancs, la grande souveraine d'Outre-Atlantique. Ils se reconstituèrent tant bien que mal en nouvelles communautés et, ceux que l'avancement des colons menaçaient plus immédiatement de représailles et d'abus signèrent des traités.

A partir de ce moment-là, la séparation entre premiers occupants et nouveaux venus fut érigée en système juridique autant que réalité sociale. Les européens s'installèrent partout, développant la nation dont nous sommes membres sans plus de participation active de la part des Indiens. Ceux-ci se retirèrent sur leurs réserves se sentant

de moins en moins utiles, de moins en moins compris, de moins en moins appréciés et respectés, même comme êtres humains. Finie la liberté d'action d'autrefois, l'autonomie et l'indépendance des groupes, la satisfaction de pourvoir soi-même à ses propres besoins et à ceux des siens, les longs palabres autour des feux de camp où, dans la grande tradition des anciens l'on résolvait d'une façon démocratique et avec autorité finale les problèmes de la survivance communautaire et de l'adaptation aux situations nouvelles.

Les blancs prirent successivement tout: et les droits sur l'ensemble des territoires et l'administration des terres et autres biens réservés aux Indiens. Ce qui mit le comble à l'humiliation, permit une plus complète déchéance et, éventuellement, produisit l'impasse dans laquelle se trouve actuellement notre population de descendance indigène, ce fut l'indifférence grandissante de ces nouveaux arrivants et de leurs descendants au sort des communautés cantonnées sur les réserves ou errant encore dans les forêts et les régions inhospitalières du nord des provinces. Comme si, une fois les traités signés, et voté l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord réservant au gouvernement fédéral l'administration des Affaires Indiennes, le nouveau peuple ainsi constitué s'était complètement acquitté de ses obligations envers l'Indien dépossédé! Comme si l'administration honnête mais imprévoyante des biens des Indiens par des comptables, d'anciens fermiers ou marchands de fourrures, des militaires ou des policiers à leur retraite, et un système d'éducation établi avec une lenteur interminable, improvisant sans cesse ou copiant servilement celui des provinces, sans articulation ni avec le passé ni avec l'avenir réel des enfants, pouvaient automatiquement supprimer l'héritage culturel transmis par les parents et enter la personnalité individuelle et sociale des enfants sur le tronc de la culture européenne!

Aujourd'hui, la population de descendance indienne est probablement égale en nombre à celle d'avant l'arrivée des blancs. On en ignore le chiffre exact pour la simple raison que seuls sont reconnus officiellement comme Indiens ceux qui ont maintenu leur affiliation légale à l'une ou l'autre des communautés dont les biens-fonds sont administrés par le gouvernement fédéral ou qui vivent encore à la manière indigène d'autrefois sur les terres de la Couronne. Cette portion officielle des Canadiens de descendance indienne se chiffrait en 1954 à cent cinquante-et-un mille. Elle augmente régulièrement de deux mille par année.

Mais il y a, en plus, plusieurs milliers d'individus qui sont, culturellement comme biologiquement, de descendance indienne. Nous associons à dessein les mots "culturellement et biologiquement" pour exclure les nombreux Canadiens ayant du sang indien dans les veines mais qui n'ont pas hérité de la mentalité indienne ou, du moins, chez qui cette mentalité est dominée par la tournure d'esprit d'origine européenne.

Sont biologiquement et culturellement de descendance indienne ceux chez qui, nonobstant la présence au foyer de nombreux facteurs culturels européens ou malgré une longue éducation scolaire "à la blanche", les traits caractéristiques essentiels de la culture indienne telle que décrite plus haut sont demeurés dominants. Ce sont les descendants des premiers métis, pour une bonne part, ou d'Indiens dissociés de leur groupement d'origine, soit au moment de la signature des traités, soit, depuis l'organisation de la Division des Affaires Indiennes, par affranchissement volontaire ou par alliance avec des personnes légalement non indiennes. La plupart d'entre eux vivent soit en communautés homogènes, à l'instar des communautés sur les réserves, soit en sous-groupements ethnico-culturels dans les agglomérations urbaines.

Tous, qu'ils soient, ou non, indiens au sens légal, qu'ils vivent ou non en communauté culturelle avec leurs semblables, ont hérité de leurs parents, à un degré plus ou moins grand, les éléments les plus intimes et les plus permanents de ce qui était autrefois la culture indienne. Evidemment, cette culture a été sensiblement modifiée surtout dans ses notes extérieures, par la pénétration européenne, phénomène que les anthropologues appellent "l'acculturation." Les techniques indigènes de production, d'habitation, de transport ... se sont graduellement rapprochées des nôtres jusqu'à s'y identifier sur plusieurs points en plusieurs endroits. Il y a longtemps que le chapeau mou et la casquette ont remplacé le casque à plumes, et les maisons de bois le wigwam! Mais les éléments psychologiques tels que le comportement social, les jugements de valeurs, la philosophie de la vie, de même que certains traits physiques distinctifs, ont persévéré. Même ici, il y a eu nécessairement des modifications, des décolorations, des réajustements collectifs, provoqués par l'attitude du blanc en général et le système d'administration sur les réserves, en particulier.

Mais malgré ses modifications, culturellement parlant, les descendants des premiers occupants de notre pays sont encore sensiblement différents de nous, les

derniers arrivés. Ces différences sont perpétuées d'abord inévitablement par l'influence des parents et du milieu immédiat sur les enfants en bas âge, puis, dans les communautés homogènes, par réaction contre l'assimilation, proposée constamment, sous une forme ou une autre, par les officiers du gouvernement, et enfin, chez tous, par la conscience même de ces différences culturelles.

Car, même après deux cents ans de contacts de tout genre avec la culture européenne, même après avoir franchi toutes les étapes de l'éducation scolaire "à la blanche," le Canadien de tradition culturelle indienne n'est pas encore convaincu que notre longue expérience collective en Europe et l'adaptation récente de cette expérience sur le territoire canadien, fournissent toutes les réponses aux problèmes de la vie humaine communautaire dans notre pays commun. A nous regarder agir et à nous écouter parler, il lui semble que le comportement social et la philosophie de la vie héritée de ses ancêtres sont encore pour le moins équivalents sinon supérieurs aux nôtres, puisqu'ils produisent en lui en équilibre psychologique, une maîtrise de soi et une paix intérieure dont semblent dépourvus la majorité des blancs. Y renoncer serait s'appauvrir spirituellement. Ce serait se dissocier des ancêtres dont l'histoire, celle qui n'est pas connue ou reconnue des blancs, n'est pas absolument sans gloire. Ce serait admettre que ces ancêtres avaient fait erreur sur toute la ligne pendant des milliers d'années. Quel est l'être humain assez vil pour condamner ainsi tous ses aïeux? A quelle communauté humaine pourrait-il se rattacher avec fierté s'il se déracine ainsi? A quoi pourra-t-il rester fidèle s'il trahit ce qu'il y a de plus sacré dans chaque peuple?

Il existe donc, et il existera encore longtemps au Canada, n'en déplaise à quelques-uns des humains ayant droit plus que tout autre homme au titre de Canadien dans sa signification géographique première, et qui, de fait, ne sont pas canadiens selon le sens culturel que la majorité d'entre nous attachons maintenant à ce mot. Voilà pourquoi nous les appelons encore communément Indiens, qu'ils soient ou non officiellement reconnus comme tels par le gouvernement fédéral. En réalité, ils sont véritablement des Canadiens de descendance ou encore, si l'on préfère, de tradition culturelle indienne.

Ces Canadiens de résidence mais non de culture ont-ils, dans l'ensemble, la part qui leur revient dans les structures et l'activité économique, sociale et politique du Canada? Ont-ils effectivement et au même degré accès aux avantages si nombreux dont jouissent les humains

résidant sur ce territoire? Leur expérience dix fois millénaire de vie humaine communautaire en territoire canadien, c'est-à-dire leur culture, est-elle, dans ses aspects non-technologiques, connus, respectée et appréciée de leurs compatriotes? Sont-ils, dans la vie quotidienne, acceptés comme individu et comme groupe, sur le même pied et de la même façon que les individus et groupes d'origine culturelle différente? Leur concède-t-on de maintenir leur physionomie culturelle propre, tout en l'adaptant eux-mêmes de leur propre gré à la situation nouvelle? En résumé, les communautés aborigènes du point de départ, si riches en capital humain, individuel et social, ont-elles continué d'évoluer librement vers le progrès, en maintenant leur qualité première et en l'enrichissant des contributions apportés par les nouveaux venus?

La réponse à toutes ces questions que pourrait poser un anthropologue étranger, ou un missionnaire de passage, ou une commission royale non-préjugée, voire même et pourquoi pas, le Christ, Roi des nations, est malheureusement: NON!

Soit qu'ils appartiennent encore légalement à leur communauté d'origine, soit qu'ils aient simplement conservé au milieu de nous la partie la plus intime et la plus opérante de la culture traditionnelle ainsi que les traits physiques les plus évidents, les descendants des groupements aborigènes sont, dans la majorité des situations et dans plus d'un sens, des citoyens de seconde zone.

Au point de vue économique d'abord, à part quelques groupements plus favorisés dans le sud des provinces, en particulier du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, à part quelques centaines d'individus issus de ces mêmes groupements et ayant réussi à se tailler une place assez respectable dans l'anonymat de nos grandes villes, la plupart des Canadiens de descendance indienne jouissent d'un mode d'existence sensiblement inférieur à celui du reste de la population.

Chez les Indiens reconnus officiellement comme tels, c'est-à-dire sur les réserves, la moyenne des personnes habitant le même logis est de cinq et chaque logis possède à peine deux pièces, alors que pour la population générale, la moyenne est de quatre personnes pour cinq pièces. L'économie de chasse, pêche, piégeage et cueillette des fruits sauvages est presque entièrement disparue comme moyen de satisfaire aux besoins de la majorité. Malheureusement, les circonstances ou facteurs économiques, sociaux et politiques, n'ont trop souvent pas permis de transférer avec

succès les formes de production à un autre domaine ou dans un autre endroit. Même là où le transfert a pu s'opérer, l'accroissement de la population au cours des dernières années maintient trop souvent le niveau de vie à un point inférieur à celui du reste du pays. Des réserves entières vivent presque exclusivement des allocations familiales. De toute façon, malgré de sérieux efforts de la part du gouvernement et des Indiens, c'est trop souvent la pauvreté, voire même le dénuement, avec tout le complexe de réactions psychologiques qu'il provoque dans toute communauté humaine, où et quelle qu'elle soit.

Chez les Canadiens de descendance indienne vivant en communautés homogènes, en dehors des réserves et de la protection du gouvernement fédéral, c'est-à-dire chez les Métis et les affranchis, la situation d'ensemble n'est pas meilleure. En certains endroits, les conditions sont encore plus misérables que sur la plus dépourvue des réserves. Quant aux sous-groupements que l'on trouve au sein de nos cités ou à la frange de nos villes et villages, ils partagent, comme nous le verrons, l'existence lamentable des taudis.

Au point de vue politique, la majeure partie des Canadiens de descendance indienne, c'est-à-dire, ceux qui sont reconnus légalement comme Indiens par le gouvernement fédéral, ne jouissent pas des mêmes droits et prérogatives, ne partagent pas non plus les mêmes responsabilités que le reste des habitants du Canada. Bien que citoyens canadiens de naissance, ils ont un statut juridique différent, presque indéfinissable, tant qu'ils ne renoncent pas aux droits qui leur restent à titre de premiers occupants.

Au point de vue social, ces mêmes Canadiens ne sont pas maîtres chez eux. Leurs affaires sont administrées par une section du gouvernement fédéral portant justement le nom de Division des Affaires Indiennes. Ils sont sous la tutèle de cet organisme non pas en tant qu'êtres humains, mais en tant que propriétaires des Affaires que la division doit administrer. Ils ont à leur disposition différents services, offerts en partie gratuitement, au point de vue financier mais non sociologique, par cette Division ou par le Ministère fédéral de la Santé. Mais ils n'ont peu ou pas de contrôle sur l'orientation et l'administration de ces services. En plus, un bon nombre de leurs actes individuels et presque toutes les formes de leur activité communautaire doivent être sanctionnées par un ou plusieurs fonctionnaires, qui ne leur sont responsables ni quant à leur nomination ni quant à la majeure partie de leur administration.

Mais alors, demandera-t-on, pourquoi ces gens s'obstient-ils à demeurer sur les réserves? Pourquoi ne quittent-ils pas ces milieux socialement et économiquement sous-privilégiés pour se joindre à nous et partager les mêmes avantages, les mêmes privilèges?

Poser cette question et envisager cette solution, c'est oublier les notions élémentaires de la psychologie sociale en même temps qu'ignorer la situation socio-économique des autres Canadiens de descendance indienne, ceux dont les noms ne figurent pas sur les registres du gouvernement fédéral et qui habitent nos villes et villages.

La plupart des êtres humains préfèrent demeurer dans leur groupement socio-culturel d'origine, à moins de penser retrouver dans les autres communautés, assez d'éléments culturels identiques pour être capable d'évoluer à leur aise, ou à moins d'être personnellement confiants de maîtriser suffisamment ces différences culturelles pour réussir à se faire accepter. L'Indien obéit aux mêmes lois.

Malgré le dénuement et la pauvreté, malgré la frustration de ne pas être maître de sa propre destinée, il se sent plus heureux sur sa réserve que parmi nous. La réserve est tout ce qui lui reste du patrimoine ancestral. Elle est de plus l'endroit de résidence de sa communauté d'origine. Enfin elle offre un minimum de sécurité économique, grâce aux traditions d'hospitalité et de partage commun héritées des anciens et grâce aussi, cela va sans dire, aux services du gouvernement fédéral dont est privé tout Indien résidant plus d'un an à l'extérieur.

En d'autres termes, les Canadiens de descendance indienne ne se sentent pas chez eux chez nous. Bien plus, ils leur arrivent souvent de constater non seulement que nous ne pensons pas comme eux, mais que nous leur reprochons de ne pas être comme nous, que nous les prenons pour des êtres inférieurs dépendant non pas d'eux-mêmes mais du gouvernement fédéral, que nous ne pouvons pas les accepter dans nos ateliers, nos bureaux, nos hôtels et maisons de pension, nos restaurants, nos foyers, au même titre que nos compatriotes d'origine européenne. Nous les dévisageons dans les endroits publics comme s'ils étaient des curiosités. Nous témoignons de la surprise et de l'étonnement chaque fois qu'ils manifestent une éducation scolaire ou une formation professionnelle comparable à la nôtre. Nous méprisons ou ridiculisons celui ou celle d'entre nous qui s'abaisse à épouser l'un d'eux.

Avouons-le notre opinion de l'Indien est très peu flatteuse à son endroit, très incommode lorsqu'il s'agit de nous associer avec lui. C'est un mélange de notions incomplètes ou fausses, accumulées au hasard, sans examen critique, puisées dans les manuels d'histoire biaisés, dans les romans d'aventure, les récits des premiers missionnaires, les films d'Hollywood, les programmes de télévision, les histoires de chasse, les légendes de nos grand-mères. Ajouter à cela l'impression que les fonctionnaires du fédéral et les missionnaires sont les seuls responsables du bien-être des Indiens, et il est facile de comprendre pourquoi notre façon d'agir est si peu charitable, si mal éclairée. Nous traitons les Canadiens de descendance indienne encore plus en étrangers que nous traitons les touristes et les immigrants. Et c'est malheureusement, la triste réalité, par notre faute, l'Indien est devenu un étranger dans son propre pays.

Cette incompréhension et ce manque de respect de notre part affectent très sensiblement l'Indien, même si, habituellement, il n'en laisse rien voir extérieurement. S'il le peut, il retournera chez les siens, désabusé par nos mauvaises grâces et convaincu que malgré le vernis de notre civilisation, nous sommes bien drôlement constitués. Sinon, il s'installera à la frange de nos villes et villages ou dans les taudis de nos cités, avec les autres parias et hors-la-loi de notre société qui eux le recevront comme un frère et partageront leur misère, et souvent leur immoralité, avec lui. C'est là qu'il retrouvera un bon nombre de Canadiens de descendance indienne comme lui, venus antérieurement des réserves, ou issus d'unions métisses et ayant échoué comme lui dans leur tentative d'intégration à la société des blancs.

Vous devinez à présent le quasi désespoir des missionnaires, sur les réserves, des éducateurs dans les écoles et de tous ceux qui, connaissant l'Indien sous son véritable jour, l'aiment sincèrement. Vous comprenez maintenant leurs préoccupations pour ainsi dire anthropologiques. Constatant d'une part la lenteur des communautés indigènes à se transformer en chrétientés autonomes, et, de l'autre, la déchéance presque complète de trop de leurs meilleurs chrétiens et de leurs gradués une fois rendus en ville, ils se sont demandés: "Qu'est-ce qui s'est passé?" C'est la substance de leurs réflexions que j'ai essayé, bien maladroitement il faut l'avouer, de vous résumer en ces quelques pages.

Blâmer exclusivement le système des réserves ou les agissements du gouvernement fédéral, ou rejeter la faute sur les Indiens eux-mêmes, c'est nous disculper trop

facilement. Comme dans le cas de la délinquance juvénile, ce sont les parents qu'il faut montrer du doigt et ce sont eux d'abord qui doivent s'amender. Or les parents, c'est nous, les Canadiens de descendance européenne. C'est nous qui, comme collectivité culturelle distincte, avons, dans notre ignorance, notre cupidité et notre orgueil, heurté si durement les Canadiens de descendance indienne. C'est notre impatience qui les a refoulés sur les réserves, c'est notre indifférence qui les y a laissé végéter, c'est notre complexe de supériorité qui les empêche d'en sortir ou qui, lorsqu'ils en sortent, les replongent de nouveau dans l'avilissement, la misère et l'abjection. Les législateurs et les fonctionnaires issus de nos rangs n'ont fait qu'interpréter nos volontés.

Le peuple canadien tout entier doit donc se ressaisir s'il veut mettre un terme à cette injuste situation. Il lui faut changer radicalement ses idées et ses sentiments à l'égard des Canadiens de descendance indienne, chercher par tous les moyens à les mieux connaître pour les mieux comprendre et les mieux apprécier. Ce n'est que dans un climat de compréhension et de sympathie franchement démocratique et véritablement chrétien que reflleurira leur personnalité sociale d'antan. Si de la sorte, nous leur en donnons la chance, ils régleront eux-mêmes les problèmes de leur intégration économique, culturelle et juridique au sein de notre société canadienne. Et alors, nous découvrirons peut-être ce que les Canadiens de descendance indienne connaissent depuis longtemps, à savoir que de toutes les richesses et beautés dont nos ancêtres nous ont assuré la possession en s'emparant du Canada, les communautés humaines qui les y avaient précédés en constituaient et en constituent encore le trésor le plus noble et le plus précieux.

Surintendant de l'Education
de la Commission Oblate des
Oeuvres Indiennes et Esquimaudes,
Université d'Ottawa,
Ottawa, Canada.